

Varennes-Vauzelles, le 05 Septembre 2018

## Convocation à l'Assemblée Générale

Cher Judoka, Chers Parents,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui aura lieu le :

**Samedi 06 Octobre 2018 à partir de 18 h 00**

**Hôtel du Nivernais – 1, avenue Louis Fouchère VARENNES VAUZELLES**

*Accueil et signature dès 17h45*

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport moral et d'orientation ;
- Présentation du rapport financier - compte de l'exercice de la saison 2017-2018 (période du 01.09.17 au 31.08.18)
- Affectation du résultat (période du 01.09.17 au 31.08.18) ;
- Rapport des Vérificateurs aux Comptes sur l'exécution de leur mission - Approbation des dits comptes et quitus aux administrateurs, Renouvellement de leur mandat ;
- Vote du budget prévisionnel (saison 2018-2019) ;
- Présentation du compte rendu d'activités de la saison (2017-2018) ;
- Renouvellement du Comité Directeur (*Cf. article 6 des statuts*)  
*Est éligible au Comité directeur tout membre actif âgé de 16 ans au moins le jour de l'élection, ayant adhéré depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations. Les candidatures doivent parvenir au siège social de l'association 8 jours au moins avant l'assemblée (Cf article 9 des statuts).*
- Intervention des personnalités ;
- Questions diverses ;
- Récompenses des judoka pour la saison 2017-2018.

Nous clôturerons cette soirée par le pot de l'amitié.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette assemblée générale où, vous serez j'en suis certain très nombreux à venir marquer votre attachement à notre club, je vous prie de croire, cher judoka, chers Parents, en l'expression de mon profond dévouement.

Annie CHAMPONNIER  
Présidente

### P.S. Conformément à l'article 9 des statuts

*"L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs de l'association de 14 ans au moins le jour de l'Assemblée et à jour des cotisations. Les parents des licenciés âgés de moins de 14 ans peuvent participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative. Chaque membre dispose d'une voix délibérative '....'"*

*En cas d'empêchement, un membre peut déléguer par écrit son droit de vote à un autre membre de l'Assemblée, chaque membre présent à l'Assemblée ne peut porter que deux procurations."*

✂

### PROCURATION

Je soussigné.....

DONNE POUVOIR à .....

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale de l'ASAV - Section Judo  
du **Samedi 06 Octobre 2018** pour voter en mes lieux et place.

Fait à ..... le..... Signature